

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_069 : MARCHES / AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 2020/020 - LOT 3 : AMÉNAGEMENT DU PARKWAY ET DE LA RUE JEAN MOULIN - PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL D'AURILLAC Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Dans le cadre des marchés de travaux de réalisation des aménagements de voiries du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) d'Aurillac, et plus particulièrement des travaux relatifs au marché n° 2020/020 portant sur l'aménagement du parkway et de la rue Jean Moulin, des ajustements en fin de chantier ont été nécessaires et portent sur l'intégration de prix nouveaux dans le marché :

Signalisations : PN 15 à PN 22 - PN 25

- Des éléments de signalisation routière ont été adaptés et modifiés dans le but de sécuriser les accès entrée/sortie des 3 parkings. Suite au constat des difficultés des usagers à respecter le sens de stationnement (marche arrière), de la signalisation horizontale été ajoutée.
- Les dimensions des pictogrammes en fonte ont été adaptées (augmentation de la taille). Par ailleurs, les contraintes de délais de livraison des éléments en fonte ont nécessité une adaptation du projet. Ces éléments ont été remplacés par du marquage au sol d'un RAL d'une couleur similaire.

- Des potelets ont été déplacés au carrefour Moulin/Maynard afin de permettre au bus de disposer d'une emprise complémentaire plus aisée pour réaliser les girations.
- Un rail à vélo en acier galvanisé a été ajouté sur le nouvel escalier de la passerelle.

Voiries - bordures : PN 13/14 - PN 23/24

- PN 13 : des travaux de voiries ont été réalisés afin de faciliter l'accès au riverain à son logement Rue Maynard.
- PN 14/PN 25 : Des glissières de sécurité, avec une hauteur aux normes, ont été ajoutées le long du talus Maynard sur 28 mètres linéaires, après échanges et accord de la Ville d'Aurillac, de la MOA et du MOE.
- Le marquage et le piquetage des réseaux existants ont été réalisés au préalable de l'intervention de la pose de la glissière de sécurité.
- PN 23 : des enrobés type colclair© ont été réalisés sur le trottoir du chemin de Conthe près du giratoire, afin de mettre en harmonie cette partie d'aménagement complémentaire avec l'existant.
- PN 24 : les bordures des quais bus ont été reprises et mises au niveau de 21 centimètres.

Ainsi, le montant du présent avenant n° 3 s'élève à 3 373,11 € HT, ce qui représente une évolution de la masse des travaux de 0,05 % par rapport à l'avenant n° 2 et porte le montant du marché de 6 250 828,75 € HT à 6 254 201,86 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 21 juin 2023, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Cet avenant obéit aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique concernant les modifications de faibles montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la passation de l'avenant n° 2 au marché n° 2020/020, en tant qu'il adopte des prix nouveaux représentant une évolution de la masse des travaux de 0,05 % par rapport à l'avenant n° 2 et porte le montant du marché de 6 250 828,90 € HT à 6 254 201,86 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer le présent avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.